Le Premier Ministre

01 OCT. 2009

N° - 4387

*Monsieur l'Inspecteur général,*

*La révision générale des politiques publiques a abouti à 374 décisions permettant à la fois de réaliser plus de 7 milliards d'euros d'économies à horizon de 2011 et d'améliorer le service rendu aux usagers du service public comme les conditions de travail des agents publics.*

*Cette démarche doit aujourd'hui être étendue aux opérateurs de l'Etat. Depuis plusieurs années, ces organismes mettent en œuvre une part croissante de l'action de l'Etat. La modernisation de la sphère publique passe donc notamment par une analyse de leur rôle, de leur stratégie, de leurs méthodes de gestion et de leurs performances.*

*L'ensemble constitué par ces 655 établissements publics et entreprises publiques exerçant des missions de service public est loin d'être négligeable. Financés majoritairement par l'État, ils bénéficient de 27,8 milliards d'euros de crédits en 2009 et représentent plus de 292.000 emplois. Les récentes réflexions menées sur cet ensemble soulignent la nécessité d'un profond renouvellement des conditions d'exercice de leur tutelle par l'Etat.*

*Le Conseil de la modernisation des politiques publiques a décidé le 11 juin 2008 que « sous réserves de contraintes spécifiques, les opérateurs sont inclus dans le périmètre d'application du principe de non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, comme l'ensemble des administrations de l'État ». En outre, dans le domaine de la culture, « le développement des ressources propres des établissements publics et la maîtrise de leurs coûts seront recherchés, afin d'alléger la part des subventions de l'État dans leur budget ».*

*Dans cette perspective, comme cela a été annoncé lors du Conseil des ministres du 28 janvier 2009, de premières actions ont été engagées. Le Gouvernement va procéder à une généralisation des lettres de mission et des contrats d'objectifs ou de moyens. Il mettra également en place des obligations de recensement et de dynamisation du patrimoine immobilier qu'ils occupent, équivalentes aux règles applicables aux autres administrations.*

*Il convient à présent d'aller plus loin en lançant une véritable révision générale du fonctionnement des opérateurs.*

*Monsieur Bruno PARENT*
*Inspecteur général des finances*
*s/c de Monsieur le Chef de l'Inspection générale des Finances*
*Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat*
*139, rue de Bercy*
*75012 PARIS*

*Cette révision prendra appui sur l'analyse d'opérateurs présentant des enjeux particuliers au regard de leur dispositif de gouvernance et de l'engagement financier de l'Etat. Des équipes mixtes, composées de membres des inspections et de consultants, sur le modèle de la révision générale des politiques publiques, procèderont à cette première analyse.*

*Vous serez chargé de l'analyse du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou.*

*Vous appliquerez le questionnement de la RGPP, portant à la fois sur le sens et l'efficacité de l'action publique (quels sont les objectifs de politique publique poursuivis, correspondent-ils aux attentes actuelles des citoyens, les moyens mis en œuvre sont-ils cohérents avec les missions, les objectifs sont-ils atteints ?), et sur son efficience (l'organisation retenue est-elle optimale, comment faire mieux et moins cher, qui doit assurer le financement ?).*

*Vous utiliserez la méthodologie proposée par l'Inspection générale des finances avec l'appui du Contrôle général économique et financier et de l'Inspection générale des affaires sociales. Vous aborderez chaque thème prévu par cette méthodologie. Néanmoins, au vu des résultats obtenus, vous choisirez d'approfondir ceux d'entre eux qui vous sembleront les plus porteurs d'amélioration. La structure du rapport final sera adaptée aux conclusions que vous tirerez de l'audit.*

*S'agissant du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, il est plus particulièrement nécessaire de s'interroger sur les aspects suivants :*

- *les missions, les priorités et projets stratégiques de l'établissement au regard de sa vocation pluridisciplinaire ; une attention particulière sera portée sur l'articulation de la stratégie de l'établissement avec celle des autres organismes subventionnés intervenant dans le domaine de la création (Fonds national et régionaux d'art contemporain, Centres d'art contemporain, Centre national des arts plastiques notamment) et avec celle des autres musées (articulation de la programmation avec les autres musées parisiens, échanges de bonnes pratiques, etc.), notamment au regard de son rôle territorial ;*
- *le bilan et les perspectives de la politique de prêts et de diffusion des œuvres du Centre ;*
- *un bilan prévisionnel du projet de Centre Pompidou Metz ;*
- *la définition de la valeur ajoutée des différentes activités et processus, en identifiant et en analysant notamment les coûts complets et les recettes produites par les différentes activités ;*
- *le développement des ressources propres en vue de les porter au niveau de celles d'établissements comparables en termes de taille, de prestige et de qualité des collections ;*
- *une analyse du volume, de la nature et de la structure des charges fixes et de leur degré de rigidité à la baisse ;*
- *l'adaptation des moyens humains aux activités du Centre et l'amélioration des processus de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;*

- *l'élaboration du schéma stratégique immobilier, incluant une réflexion prospective sur les espaces de réserves pour les collections et la maîtrise des charges afférentes : maintenance, renouvellement, amortissements ;*
- *le développement de la fréquentation nationale et internationale du Centre.*

*Ces analyses contribueront à l'élaboration d'un contrat triennal entre l'État et le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou. Instrument de pilotage stratégique et de dialogue de gestion, ce document couvrira la période 2010-2012. L'adéquation entre les charges et les ressources sera au cœur de l'élaboration de ce contrat.*

*Vous aurez directement accès à l'ensemble des documents vous paraissant utiles pour la réalisation de cette mission, au sein de cet établissement comme dans toute autre administration de l'Etat.*

*Vous travaillerez en étroite collaboration avec les services du ministère de la culture et de la communication, tutelle de l'opérateur, notamment l'inspection générale des affaires culturelles, et avec ceux du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique, en charge de la conduite de cet exercice.*

*Dans l'ensemble de cette démarche, vous vous positionnerez en appui à la tutelle et à l'équipe dirigeante de l'opérateur. Vous vous attacherez à parvenir avec elles à un diagnostic partagé et à des propositions de réformes que vous présenterez avant la fin de l'année 2009.*

*Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.*

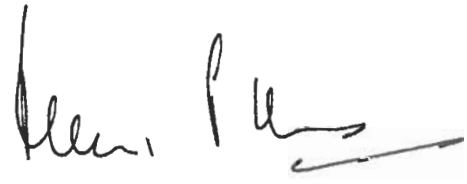

*François FILLON*